



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
9 mai 2011
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2011

6-17 juin 2011, New York

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la Population

Projet de programme pour le Bangladesh

Montant indicatif de l'assistance proposée : 70 millions : 40 millions de dollars sur les ressources ordinaires et 30 millions de dollars par cofinancement et/ou autres ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2012-2016)

Cycle : Huitième

Catégorie selon la décision 2007/42 : A

Aide proposée par principal domaine d'activité

(En millions de dollars) :

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et droits en matière de procréation	26	20	46
Population et développement	5	4	9
Égalité des sexes	7	6	13
Coordination et aide au programme	2	–	2
Total	40	30	70



I. Analyse de la situation

1. Depuis son indépendance en 1971, le Bangladesh est passé par des changements socioéconomiques et démographiques rapides. La croissance économique (5,5 % en moyenne durant la décennie passée), accompagnée d'investissements dans l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire et l'atténuation des catastrophes, s'est soldée par une réduction rapide de la pauvreté. Néanmoins, 37 % de la population – près de 60 millions de personnes – vivait en dessous du seuil de pauvreté en 2009.

2. D'après les estimations de l'ONU, la population s'élève à environ 164 millions. La fécondité totale est tombée de 6,3 enfants par femme en 1975 à 2,7 en 2007. Toutefois, même si la fécondité de remplacement était atteinte en 2016, la population serait de 220 millions en 2050, étant donné la large cohorte de jeunes.

3. Les adolescents représentent environ le quart de la population. L'âge moyen lors du premier mariage est de 15,3 ans, bien que l'âge légal du mariage soit de 18 ans. Le taux de natalité des adolescentes – 60 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans – demeure élevé. Cinquante-cinq pour cent des adolescentes deviennent des mères avant l'âge de 19 ans. Si elle bénéficie d'une éducation adéquate, la population jeune très nombreuse peut être le moteur de la croissance économique.

4. Le taux de mortalité maternelle est tombé de 320 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2001 à 194 en 2010. Soixante-seize pour cent de tous les accouchements ont lieu à domicile, et seulement 26 % en présence d'un personnel médical qualifié, avec une forte disparité entre les riches (57 %) et les pauvres (9 %). Une étude conduite en 2003 a révélé que quelque 71 000 femmes souffraient d'une fistule de l'appareil reproducteur, avec quelque 3 000 nouveaux cas chaque année.

5. La prévalence de la contraception était de 47,5 % en ce qui concerne les méthodes modernes, avec des disparités régionales de 25 à 57 %. La pilule et les injectables sont les principales méthodes de la planification familiale. Quarante-huit pour cent des personnes choisissant des méthodes modernes utilisaient des méthodes à action prolongée et permanentes en 1989, mais seulement 15 le faisaient en 2007. Les principales inquiétudes sont les suivantes, entre autres : a) le volume croissant des besoins de planification familiale non satisfaits (17 % chez les femmes mariées); et b) le taux élevé des abandons chez les personnes qui ont accepté la planification familiale.

6. Le Bangladesh est un pays à faible prévalence du VIH, moins de 0,1 % de la population générale étant infectée. Toutefois, la prévalence est beaucoup plus élevée au sein des groupes les plus vulnérables. Dans la population générale, seulement 4,5 % utilisent le préservatif. Étant donné la faible utilisation du préservatif, une épidémie concentrée pourrait avoir de graves conséquences.

7. Le pays a progressé dans le domaine de l'autonomisation des femmes. Néanmoins, des disparités entre les sexes persistent dans les études supérieures, l'emploi structuré et la représentation politique, et la violence à l'encontre des femmes et des filles est très répandue. Les dispositions juridiques destinées à protéger les droits de la femme ne sont guère appliquées.

8. Vingt-huit pour cent de la population vit dans des zones urbaines. L'urbanisation rapide, concentrée surtout à Dhaka, a abouti à la prolifération des taudis qui abritent quelque 35 % de la population urbaine. Si les tendances actuelles continuent, la population urbaine dépassera la population rurale d'ici à 2035, et Dhaka deviendra, pendant la prochaine décennie, la cinquième mégapole la plus grande du monde. Les changements climatiques risquent également d'affecter les mouvements de la population et sa subsistance.

II. Coopération passée et enseignements tirés

9. Le FNUAP et le Gouvernement ont prolongé d'un an le septième programme de pays, qui couvrait la période 2006-2010, en vue de l'harmoniser avec le cycle de planification du pays. Le programme a appuyé la fourniture d'informations et de services en matière de santé procréative, ce qui a élargi l'assistance apportée par un personnel qualifié lors des accouchements et l'augmentation du taux de prévalence de contraception dans deux districts peu performants du Bangladesh oriental. Le programme a également appuyé la formation de coalitions locales pour promouvoir les droits de la femme et la mise en service de deux centres de protection pour femmes victimes de violences.

10. Grâce à sa participation aux fonds commun pour le programme dans le secteur de la santé et de la population, le FNUAP a mobilisé des appuis pour le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Bon nombre des interventions réussies du FNUAP, y compris l'assistance apportée par un personnel qualifié lors des accouchements dans les communautés, les services de traitement pour la fistule de l'appareil reproducteur, le financement axé sur la demande (bons de santé maternelle) et la planification locale, ont été incorporées dans la conception du prochain programme sectoriel.

11. Les activités de sensibilisation du FNUAP, conduites en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, ont débouché sur l'engagement pris par le Premier ministre en faveur de la Stratégie mondiale du Secrétaire général de l'ONU pour la santé des femmes et des enfants. L'engagement du Premier ministre porte sur les objectifs suivants, à atteindre d'ici à 2015 : a) doubler le pourcentage d'accouchements ayant lieu en présence d'un personnel qualifié; b) réduire le taux des grossesses d'adolescentes; et c) réduire de moitié les besoins de planification familiale non satisfaits. Le FNUAP a également aidé le Gouvernement à développer une stratégie pour le renforcement des services de sages-femmes, ainsi qu'une stratégie dans le domaine de l'hygiène sexuelle et de la santé procréative des adolescents.

12. L'évaluation du septième programme de pays a déterminé que celui-ci a contribué au développement d'une capacité nationale en matière de soins professionnels de proximité, le traitement de la fistule de l'appareil reproducteur, et la participation des communautés à la lutte contre la violence sexiste. Elle a également révélé : a) une synergie insuffisante entre les éléments du programme; b) l'absence de liens clairs entre les objectifs politiques et les interventions du programme; et c) des projets trop nombreux pour les ressources disponibles.

13. L'évaluation a abouti aux recommandations suivantes : a) la définition de stratégies claires pour la réalisation des objectifs du programme; b) l'amélioration des liens entre les dialogues politiques de haut niveau et les interventions du programme; c) l'établissement d'un système adéquat de contrôle et de garantie de la qualité; d) le renforcement de l'accent mis sur le développement de la capacité institutionnelle; et e) la participation accrue de la société civile au programme.

III. Programme proposé

14. Le programme proposé est basé sur l'analyse de la situation, l'évaluation du programme et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2012-2016. Le rapport intérimaire sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les priorités stratégiques du Gouvernement, reflétées dans son plan prospectif 2010-2021, et le projet du sixième plan quinquennal ont aidé à déterminer les priorités du Plan-cadre. Ce dernier met également l'accent sur certaines régions géographiques et sur certains groupes, en reconnaissance des inégalités croissantes observées dans le pays. Le programme proposée suit cette stratégie de ciblage et contribue à la réalisation de six objectifs du Plan-cadre.

Santé procréative et droits en matière de procréation

15. Utilisant une approche coordonnée axée à la fois sur l'offre et sur la demande, cet élément de programme contribuera à : a) l'utilisation croissante et équitable de services d'hygiène sexuelle et de santé procréative et d'informations et de services en matière de VIH, l'accent étant mis la planification familiale et les soins fournis par un personnel qualifié dans certaines régions; et b) la disponibilité croissante, dans des situations d'urgence, de services de santé procréative de qualité sensibles aux différences entre les sexes et de services pour la lutte contre la violence sexiste. Cet élément comprend trois produits.

16. Produit 1 : Améliorer la qualité et l'accessibilité de l'information et des services en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative, l'accent étant mis sur la planification familiale et les soins donnés par un personnel qualifié dans certains districts, les zones urbaines et les camps de réfugiés. Le FNUAP soutiendra la prestation de services de santé procréative et les composantes institutionnelles du plan de développement pour le secteur santé, population et nutrition pour la période 2011-2016. Il appuiera les efforts du Gouvernement destinés à renforcer les dispensaires locaux en tant que partie intégrante d'un système d'aiguillage, y compris la promotion des initiatives de services de santé en ligne et les partenariats publics-privés.

17. Conformément à l'engagement du Premier ministre, le programme mettra l'accent sur : a) la revitalisation du programme national de planification familiale, l'attention étant concentrée sur les nouveaux mariés, la planification familiale postnatale et la réalisation d'un équilibre entre les méthodes de contraception temporaires et à action prolongée dans les régions isolées et les régions à faible prévalence de la contraception; b) l'amélioration de l'accès à des soins professionnels de qualité au moment de l'accouchement; c) lutte contre la morbidité maternelle, y compris la fistule de l'appareil reproducteur et des cancers du sein et du col de l'utérus; et d) amélioration de l'accès à des soins d'hygiène sexuelle et de santé procréative sensibles aux besoins des adolescents. Le programme accordera

une attention spéciale au renforcement de la main d'œuvre du secteur de santé, et particulier des sages-femmes, et au développement d'une capacité dans le domaine de la sécurité des produits utilisés dans le domaine de la santé procréative.

18. Pour prévenir le VIH, le programme fournira des services intégrés d'hygiène sexuelle et de santé procréative, y compris le soutien psychosocial et les tests volontaires, et la gestion des maladies transmissibles sexuellement pour les travailleurs du sexe sur certains sites.

19. Produit 2 : Amélioration des connaissances, des sensibilités et des attitudes en ce qui concerne l'hygiène sexuelle, la santé procréative et les droits en matière de procréation chez les prestataires de services et la population locale, y compris les jeunes, dans certains districts, les zones urbaines et les camps de réfugiés. Le programme englobera toute la gamme des interventions en matière sexuelle et procréative en les combinant avec des initiatives d'autonomisation des femmes et des jeunes. Pour prévenir le VIH, programme emploiera une approche au niveau des districts pour surmonter les obstacles à l'utilisation du préservatif chez les travailleurs du sexe et leurs clients.

20. Produit 3 : Renforcement de la capacité nationale en ce qui concerne la préparation aux situations d'urgence et les interventions en vue de régler les problèmes posés par la santé procréative et l'égalité des sexes, y compris la violence sexiste, durant des catastrophes naturelles. Le programme mettra l'accent sur : a) la disponibilité d'une ensemble minimum de services initiaux en matière de santé procréative dans les situations de crise; et b) la mise au point de stratégies de modification des comportements ciblant les groupes vulnérables et les décideurs aux fins de l'intégration des préoccupations des femmes dans les interventions d'urgence.

Population et développement

21. En mettant l'accent sur les liens entre la population et le développement et la promotion du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, cet élément utilisera les stratégies complémentaires suivantes : a) recherche; b) promotion de politiques basés sur des données probantes; et c) données pour le développement. Cet élément à pour but de permettre au Gouvernement et aux parties prenantes non gouvernementales d'accélérer le développement national, en soulignant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et une croissance qui profite aux pauvres. Il comprend deux produits.

22. Produit 1 : Renforcement de la capacité nationale à collecter et analyser des données ventilées par sexe, âge, situation économique et lieu. Le programme soutiendra le développement de capacités et de systèmes dans le domaine de la collecte et de l'analyse de données de qualité ventilées par sexe. Il appuiera également l'analyse secondaire des données de recensement, l'élaboration de cartes thématiques et le renforcement des systèmes de gestion de l'information sur les questions relatives à l'égalité des sexes.

23. Produit 2 : Renforcement de la capacité à intégrer les questions relatives à la population et à l'égalité des sexes, y compris les problèmes nouveaux, dans les plans et politiques nationaux et sectoriels. Ce programme : a) renforcera la capacité nationale et sous-nationale en ce qui concerne la recherche et l'analyse des

politiques dans les domaines de la population et du développement; b) améliorera la compréhension de problèmes nouveaux tels que le dividende démographique, l'urbanisation et les changements climatiques; et c) incorporera de nouvelles connaissances dans les plans et politiques sectoriels. Le programme soutiendra la création de capacités au sein du Secrétariat du Parlement et chez les élus, et incorporera des éléments concernant la population et le développement dans les programmes de formation des fonctionnaires.

Égalité des sexes

24. L'élément égalité des sexes fera partie intégrante du pilier du Plan-cadre concernant l'égalité des sexes et le progrès des femmes en réduisant les vulnérabilités sociales et institutionnelles des femmes, y compris des femmes marginalisées et défavorisées.

25. Produit 1 : Renforcer la sensibilisation, les connaissances et les attitudes positives en ce qui concerne la réduction de la vulnérabilité des femmes, y compris l'incidence de la violence à l'encontre des femmes et les mariages précoces. En vue de modifier des normes et attitudes profondément enracinées qui encouragent l'inégalité des sexes, le programme : a) encouragera des hommes et des garçons à se faire les champions de l'égalité des sexes; b) utilisera les médias pour promouvoir des attitudes favorables à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; c) organisera des forums aux fins d'un dialogue au sein des communautés destiné à encourager les gens à contester des normes sexistes nuisibles; d) soutiendra des interventions multisectorielles locales afin de rompre de cycle de pauvreté, de mariage précoce et de violence; et e) encouragera des partenariats avec l'industrie vestimentaire en vue de résoudre les problèmes posés par les droits en matière de procréation, d'égalité des sexes et de violence à l'encontre des femmes de manière à créer un environnement du travail sensible au besoins des femmes.

26. Produit 2 : D'ici à 2016, accroître la disponibilité et l'accessibilité des centres d'accueil; du soutien médical, psychologique et juridique; et la formation professionnelle pour les victimes de la violence sexiste dans certains districts. Le programme mettre l'accent sur : a) le renforcement de la couverture, de la qualité, de la coordination et de la viabilité des services complets pour victimes de la violence sexiste; b) l'appui apporté à la création de capacités plurisectorielles en vue de protéger les femmes contre la violence et d'assurer la réparation des torts causés aux victimes; et c) renforcer les interventions du secteur de santé face à la violence à l'encontre des femmes en formant les prestataires de services et en améliorant les systèmes d'établissement de rapports.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

27. Le FNUAP continuera à soutenir les programmes du secteur santé, population et nutrition grâce à un financement parallèle, une petite partie des fonds étant placée dans les fonds communs. Le Gouvernement prendra en charge et dirigera le programme, qui sera exécuté au niveau national. Le FNUAP collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé. Le FNUAP et le Gouvernement conduiront des examens annuels du programme, de fréquentes visites de suivi et des examens périodiques des indicateurs de résultats. Le FNUAP procédera à une évaluation du programme

durant la quatrième année de son exécution. Le Division des relations économiques du Ministère des finances servira en tant qu'agence centrale de coordination.

Le bureau de pays au Bangladesh compte un représentant, un représentant adjoint, un chef des opérations et un personnel organique et administratif national et international. Le bureau régional du FNUAP pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok (Thaïlande) appuiera le bureau de pays en obtenant une assistance technique auprès d'institutions nationales, régionales et internationales et d'experts.

Bangladesh : Résultats et ressources

Priorités nationales : a) assurer la mise en valeur des ressources humaines; b) promouvoir la viabilité environnementale

Objectifs visés par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : a) fourniture accrue et plus équitable de services de qualité en matière de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement et de VIH à la population démunie dans certaines zones, une attention particulière étant accordée aux femmes, aux enfants et à la jeunesse; b) d'ici à 2016, les populations vulnérables aux changements climatiques et catastrophes naturelles sont mieux armées pour s'adapter aux risques.

Composante du programme	Objectifs, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus du programme	Produits, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
Santé procréative et droits en matière de procréation	<p>Objectif 1 : Utilisation accrue et équitable de l'information et des services de qualité en matière d'hygiène sexuelle, de santé procréative et de VIH, l'accent étant mis sur la planification familiale et les soins donnés par un personnel qualifié</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • % d'accouchements ayant lieu en présence d'un personnel qualifié* • Taux de prévalence de la contraception (méthodes modernes)* • Taux de natalité des adolescentes (nombre de naissances pour 1 000 Femmes âgées de 15 à 19 ans) • % des populations les plus vulnérables (travailleurs du sexe des 	<p>Produit 1 : Amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'information et des services en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative, l'accent étant mis sur la planification familiale et les soins donnés par un personnel qualifié dans certains districts, les zones urbaines et les camps de réfugiés</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de centres de soins maternels et infantiles et de centres de santé procréative complète fournissant des soins obstétricaux d'urgence 24 heures par jour, sept jours par semaine. • Nombre d'hôpitaux de district et de complexes sanitaires de sous-district comptant le nombre de sages-femmes certifiées requis. • % des points de prestation de services publics fournissant au moins trois méthodes modernes de planification familiale, y compris une méthode à action prolongée ou permanente à un moment donné. • Nombre d'établissements sanitaires accrédités comme sensibles aux besoins des adolescents qui offrent des services aux jeunes, y compris les célibataires 	<p>Ministères de l'éducation, de l'alimentation et de la gestion des catastrophes; de la santé et de la protection sociale; autorités locales; coopératives de développement rural; et autres ministères pertinents; Partenaires de développement concernés</p> <p>Organisations de la société civile, ONG Secteur privé</p> <p>Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)</p> <p>Programme alimentaire mondial</p>	<p>46 millions (26 millions de ressources ordinaires et 20 millions d'autres ressources)</p>

Composante du programme	Objectifs, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus du programme	Produits, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
	<p>maisons de passe et leurs clients) et des jeunes indiquant avoir utilisé un préservatif lors des derniers rapports sexuels.</p> <p><i>* Données ventilées par quintiles de richesse, domicile et groupes d'âge</i></p> <p><u>Objectif 2</u> : Disponibilité croissante dans les situations d'urgence et au stade initial du relèvement de services de santé procréative de qualité et de services pour la lutte contre la violence sexiste</p> <p><u>Indicateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • % de la population affectée par des catastrophes naturelles qui a accès à un ensemble minimum de services initiaux 	<p><u>Produit 2</u> : Amélioration des connaissances, de la sensibilisation et des attitudes concernant la santé procréative, les droits en matière de procréation et le VIH chez les prestataires de services et la population locale dans certains districts, les zones urbaines et les camps de réfugiés.</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • % de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont accouché durant les deux années qui précèdent l'enquête qui connaissent les signes indiquant un danger pendant la grossesse (hémorragie, forte fièvre, travail prolongé, convulsions, maux de tête et troubles visuels) • % d'adolescents ayant une connaissance complète des problèmes posés par l'hygiène sexuelle, la santé procréative et le VIH, y compris l'âge du mariage, le risque de grossesse précoce, les méthodes de planification familiale et la prévention du VIH • % des travailleurs du sexe des maisons de passe et de leurs clients qui ont une connaissance complète des modes de transmission du VIH et de sa prévention <p><u>Produit 3</u> : Renforcement de la capacité nationale en matière de préparation aux situations d'urgence et d'interventions connexes aux fins de la solution des problèmes que soulèvent la santé procréative et l'égalité des sexes, y compris la violence sexiste, durant les catastrophes naturelles</p>	<p>Organisation mondiale de la santé (OMS)</p>	

Composante du programme	Objectifs, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus du programme	Produits, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
-------------------------	--	--	-------------	--

Indicateurs :

- Les questions relatives à la santé procréative et l'égalité des sexes sont incorporées dans le plan national concernant la préparation aux situations d'urgence et les interventions connexes
- Couverture estimative des trousse de santé procréative distribuées durant les situations d'urgence

Priorités nationales : a) accroître la production et les revenus et réduire la pauvreté; et b) améliorer la gouvernance aux fins de la défense des droits et de l'observation des principes de la justice

Objectifs visés par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : a) d'ici à 2016, tous les habitants du Bangladesh, y compris les groupes vulnérables, sont mieux représentés et participent aux processus démocratiques; et b) d'ici à 2016, les populations pauvres et vulnérables des zones rurales et urbaines défavorisées tirent parti de la croissance économique accélérée

Composante du programme	Objectifs, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus du programme	Produits, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
-------------------------	--	--	-------------	--

Population et développement	<u>Objectif 1 :</u> le Gouvernement et les parties prenantes non gouvernementales sont mieux armés pour accélérer le développement national, l'accent étant mis sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et une croissance qui profite aux pauvres	<u>Produit 1 :</u> Renforcement de la capacité nationale à collecter et analyser des données ventilées par sexe, âge, situation économique et lieu <u>Indicateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Des données démographiques ventilées par sexe, âge, situation économique et lieu sont disponibles grâce au recensement et à d'autres enquêtes • Des données mises à jour régulièrement sur la violence sexiste et les pratiques nuisibles sont disponibles 	Ministère de l'établissement; Ministère de la planification; Secrétariat du Parlement; Organisations de la société civile; ONG Instituts de recherche PNUD	9 millions de dollars (5 millions de ressources ordinaires et 4 millions d'autres ressources)
-----------------------------	--	---	--	---

Composante du programme	Objectifs, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus du programme	Produits, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques révisées approuvées qui sont alignées sur les cadres internationaux relatifs aux droits de la femme. • Nombre de plans nationaux et sectoriels basés sur des données probantes, sensibles à l'égalité des sexes et incorporant des liens entre la population et le développement. 	<p><u>Produit 2</u> : Capacité accrue à intégrer les questions relatives à population et à l'égalité des sexes, y compris des questions nouvelles, dans les politiques et plans nationaux et sectoriels</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • % des parlementaires et du personnel du Secrétariat qui sont au courant des liens existant entre la population et le développement et de l'égalité des sexes • On a établi un programme de formation pour les fonctionnaires qui inclut les questions relatives à la population et au développement au centre de formation de l'administration publique, et il est opérationnel. • - Nombre de travaux de recherche qui ont une incidence sur les politiques et recommandations relatives à des questions nouvelles, comme le dividende démographique 		

Priorités nationales : réaliser l'égalité des sexes

Objectifs visés par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : a) participation accrue des femmes marginalisées et défavorisées dans certains districts et les taudis urbains à l'emploi rémunéré et à d'autres activités génératrices de revenus; et b) réduction des vulnérabilités sociales et institutionnelles des femmes, y compris des femmes marginalisées et défavorisées

Composante du programme	Objectifs, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus du programme	Produits, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
Égalité des sexes	<u>Objectif 1</u> : Les vulnérabilités sociales et institutionnelles sont réduites	<u>Produit 1</u> : Renforcement de la sensibilisation, des connaissances et des attitudes positives en ce qui concerne la réduction de la vulnérabilité des femmes, y compris l'incidence de la	Ministères de l'éducation; de la santé et de la protection sociale;	13 millions de dollars (7 millions de ressources ordinaires et

Composante du programme	Objectifs, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus du programme	Produits, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
	<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyenne d'âge des femmes et des filles au moment du mariage* • % des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans qui ont subi une forme quelconque de violence au cours de 12 mois précédents* <p>* <i>données ventilées par quintiles de richesse, domicile et groupes d'âge</i></p>	<p>violence à l'encontre des femmes et des mariages précoces</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • % des hommes âgés de 10 à 60 ans et des femmes âgées de 10 à 49 ans dans certaines zones qui sont conscients des effets négatifs de la violence à l'encontre des femmes • % des hommes âgés de 10 à 60 ans et des femmes âgées de 10 à 49 ans dans certaines zones qui considèrent que le mari est fondé à battre sa femme pour au moins une raison <p><u>Produit 2</u> :D'ici à 2016, disponibilité et accessibilité des centres d'accueil; du soutien médical, psychologique et juridique, et de la formation professionnelle pour les victimes de la violence sexiste dans certains districts.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de centres d'accueil pour femmes opérationnels qui fournissent des services aux femmes victimes de la violence sexiste par district dans certaines zones • Nombre d'établissements sanitaires qui offrent des services de dépistage et d'aiguillage pour les victimes de la violence sexiste. 	<p>de l'intérieur; de la condition de la femme et des enfants</p> <p>Organisations de la société civile; média; ONG; secteur privé</p> <p>Organisation internationale du travail;</p> <p>Organisation internationale pour les migrations</p> <p>PNUD;UNICEF; ONU-femmes; OMS</p>	<p>6 millions d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Total pour la coordination du programme et l'assistance : 2 millions de ressources ordinaires</p>